REGISTRE PUBLIC 2025

Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus excédant 200 $

Règlement 22-923 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

Date de la déclaration	Nom du donateur	Remis à	Description du don ou autre	Circonstance de la réception
AUCUNE DÉCLARATION EN 2025				

Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Ville.

Lors de la séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la greffière dépose un extrait de ce registre.